



Revenus des ménages agricoles des Hauts-de-France en 2020

Un niveau de vie globalement plus élevé qui cache de très fortes inégalités

En 2020, le revenu médian de la population des ménages agricoles en Hauts-de-France est de 27 600 euros, soit 6 800 de plus que celui de l'ensemble des habitants de la région. Il est également plus élevé que celui de leurs homologues nationaux (22 800 euros). Au sein des ménages agricoles, 11 % des personnes sont considérées comme pauvres contre 16 % au niveau national. Plusieurs facteurs influent sur le niveau de vie et la fréquence de la pauvreté au sein des ménages agricoles. Dans les ménages où l'exploitant est le seul pourvoyeur de ressources, le taux de pauvreté monétaire est de 22,5 %. De même, la pauvreté est plus répandue dans les ménages liés à une exploitation agricole de petite dimension économique. Le niveau de vie est par ailleurs très variable selon les spécialisations d'activité. Dans les grandes cultures, orientation prédominante en Hauts-de-France, le revenu médian est le 2ème plus élevé après la viticulture. A l'inverse, les revenus médians sont bas dans les spécialisations d'élevage bovins. Ces constats globaux masquent toutefois de fortes disparités de revenus au sein même de chaque orientation technico-économique.

Les ménages agricoles (*sources et définitions*), composés d'un exploitant ou coexploitant et de l'ensemble des personnes qui résident habituellement avec lui, représentent près de 1 % des 2,5 millions de ménages fiscaux des Hauts-de-France en 2020, soit un peu plus de 23 000 ménages pour 69 000 personnes.

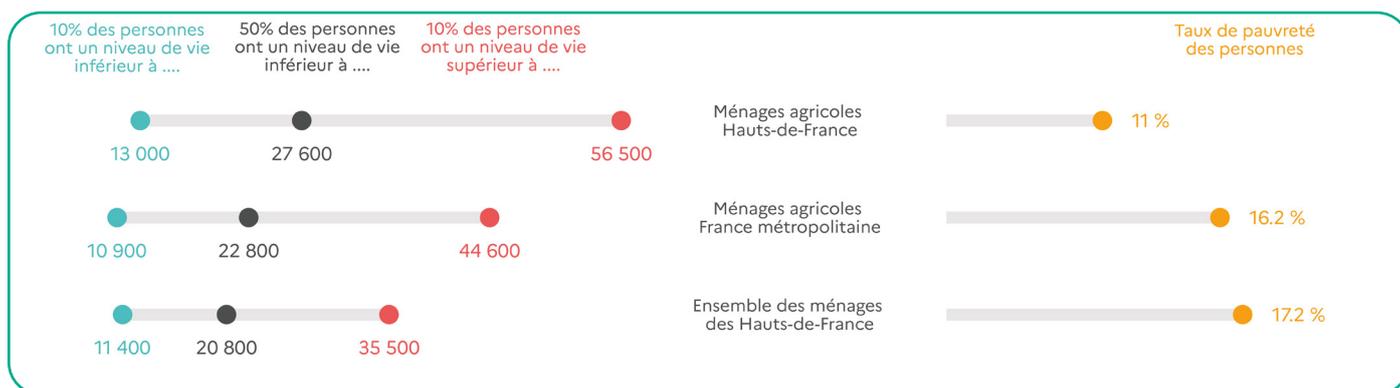
Des niveaux de vie globalement plus élevés dans les ménages agricoles des Hauts-de-France par rapport à l'ensemble des ménages de la région

Au sein des ménages agricoles de la région, la moitié des personnes ont un niveau de vie (*sources et définitions*) supérieur à 27 600 euros en 2020 (*figure 1*). Ce revenu médian est bien plus élevé que celui de l'ensemble des habitants des Hauts-de-France (20 800 euros). Ce constat diffère à l'échelle nationale : le niveau de vie médian des personnes appartenant à un ménage agricole est en effet proche de celui de l'ensemble de la population de France métropolitaine. Cet écart régional de revenu disponible par unité de consommation (UC) entre

ménages agricoles et non agricoles s'observe tout au long de la distribution des niveaux de vie. Ainsi, les 1er et 9ème déciles (*sources et définitions*), seuils isolant respectivement les 10 % des personnes avec les niveaux de vie les plus faibles et les 10 % avec les plus élevés, sont également supérieurs au sein des ménages agricoles. Plus on s'élève dans la distribution des niveaux de vie, plus l'écart entre ménages agricoles et non agricoles est prononcé. La dispersion des revenus est de ce fait plus marquée au sein des ménages agricoles. Le niveau de

vie isolant les 10 % des personnes les plus aisées des ménages agricoles de la région est ainsi 4,4 fois plus élevé que celui isolant les 10 % des personnes les plus modestes, alors que ce rapport est de 3,1 dans l'ensemble de la population régionale. La pauvreté monétaire (*sources et définitions*) est également moins fréquente dans les ménages agricoles : 11 % des personnes vivant dans un ménage agricole sont considérées comme pauvres contre 17 % de la population régionale.

Figure 1 - Niveaux de vie et taux de pauvreté des ménages



Champ : ménages fiscaux des exploitants agricoles dont le revenu disponible est positif ou nul en 2020.

Sources : Agreste, Recensement agricole 2020 ; DGFiP ; Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) 2020.

Note explicative : la moitié des personnes résidant dans un ménage agricole des Hauts-de-France ont un niveau de vie annuel inférieur à 27 600 euros en 2020. De même 10 % ont un niveau de vie inférieur à 13 000 euros et 10 autres pourcents un niveau de vie supérieur à 56 500 euros. Enfin, 11 % des personnes résidant dans ces ménages sont pauvres (leur niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté, soit 60 % du niveau de vie médian national).

Des niveaux de vie globalement plus élevés dans les ménages agricoles des Hauts-de-France par rapport à leurs homologues nationaux

Avec 4 800 euros de revenu médian de plus par an, les personnes vivant dans un ménage agricole en Hauts-de-France ont également un niveau de vie supérieur à celui de leurs homologues nationaux (figure 1). La région est en deuxième position du point de vue du niveau de vie médian au sein des ménages agricoles, après l'Île-de-France. Les 1er et 9ème déciles

de niveau de vie sont eux aussi plus importants dans la région. Ainsi, le 1er décile atteint 13 000 euros dans les ménages agricoles des Hauts-de-France contre 10 900 euros dans ceux de France métropolitaine. L'écart est plus marqué pour le 9ème décile avec respectivement 56 500 et 44 600 euros. La dispersion des revenus est ainsi plus prononcée dans les ménages

agricoles de la région. Du fait de ces niveaux de vie plus élevés, la pauvreté monétaire est par suite moins fréquente dans les ménages agricoles des Hauts-de-France. Près de 11 % des personnes vivant dans ces ménages sont considérées comme pauvres dans la région contre 16 % à l'échelle nationale.

Une hétérogénéité des revenus liée à de multiples facteurs

Les niveaux de vie globalement plus élevés des personnes vivant dans un ménage agricole de la région et la moindre prégnance de la pauvreté masquent cependant une hétérogénéité de revenus assez prononcée, comme en témoigne l'écart entre les 1er et 9ème déciles. En

effet, une partie non négligeable des ménages agricoles sont caractérisés par des niveaux de vie très faibles, traduisant des conditions plus fragiles et une plus grande vulnérabilité (encadré 1).

Cette diversité des niveaux de vie des personnes au sein des ménages agri-

coles repose sur de multiples facteurs, notamment la nature des personnes pourvoyeuses de revenus au sein du ménage, la dimension économique ou encore l'orientation technico-économique des exploitations (sources et définitions).

Encadré 1 : les ménages agricoles ayant un niveau de vie de moins de 13 000 euros par an

En 2020, près de 2 600 ménages agricoles des Hauts-de-France ont un niveau de vie inférieur à 13 000 euros par an. Ces ménages abritent les 10 % des personnes ayant les revenus les plus faibles parmi les ménages agricoles. Dans un tiers de ces ménages à faible revenu, l'exploitant agricole est l'unique pourvoyeur de ressources ; cette proportion est deux fois plus élevée que dans l'ensemble des ménages agricoles de la région.

Du point de vue des exploitations associées à ces ménages aux plus faibles niveaux de vie, quelques spécificités émergent. Les surfaces agricoles sont moindres : la SAU moyenne est de 71 ha contre 93 ha pour les fermes des autres ménages agricoles de la région. La part des fermes de grande dimension économique est en outre bien plus faible : 23 % contre 37 %. Ces exploitations sont sous-représentées en grandes cultures (48 % contre 59 %). Elles sont au contraire plus souvent spécialisées dans l'élevage bovin (22 % contre 14 %). Du point de vue du statut juridique, l'exploitation individuelle est bien plus fréquente (62 % contre 49 %). Enfin, si les fermes liées aux ménages agricoles ayant les plus faibles niveaux de vie sont disséminées dans toute la région, elles sont surreprésentées sur certains territoires spécialisés en élevage, par exemple dans les petites régions agricoles de Thiérache ou du Boulonnais.

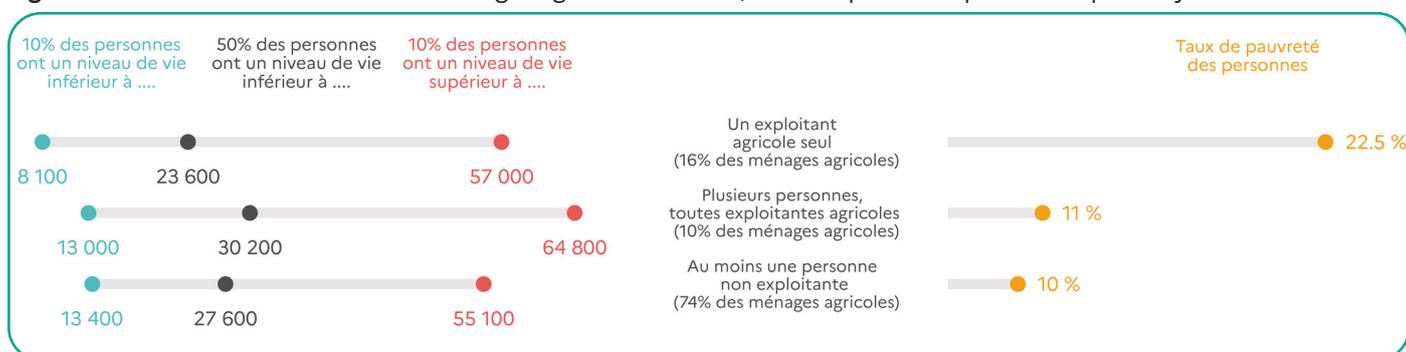
Une pauvreté bien plus prégnante lorsque l'exploitant est le seul pourvoyeur de ressources du ménage

Dans près de 16 % des ménages agricoles de la région, l'exploitant agricole est le seul pourvoyeur de ressources du ménage. Le niveau de vie médian est alors bien plus faible (figure 2) : 23 600 euros par an, soit 4 000 euros de moins que dans l'ensemble des ménages agricoles. Dans cette catégorie de ménages, une personne sur dix présente un niveau de vie inférieur à 8 100 euros (soit 4 900 euros de moins que le seuil isolant les 10% des ménages agricoles aux revenus les plus faibles) et le taux de pauvreté est deux fois plus élevé. De l'autre

côté de la distribution des revenus, le constat diffère. En effet, pour cette même catégorie de ménages, le seuil déterminant les 10 % de personnes les plus aisées est proche de celui de l'ensemble des ménages agricoles (à 57 000 euros). La disparité des niveaux de vie est dès lors bien plus marquée dans ces ménages où l'exploitant agricole est le seul pourvoyeur de ressources. Le niveau de vie isolant les 10 % des personnes les plus aisées de ces ménages est ainsi près de 7 fois plus élevé que celui isolant les 10 % des personnes les plus modestes.

Lorsque plusieurs personnes apportent des ressources au sein du ménage agricole, les indicateurs de niveau de vie sont assez proches de la situation d'ensemble. Le niveau de vie médian et surtout le 9ème décile de la distribution sont toutefois plus importants lorsque les personnes pourvoyeuses de revenus sont toutes exploitants agricoles. En particulier, 10 % des personnes de cette catégorie de ménage agricole résident dans un ménage au niveau de vie supérieur à 64 800 euros par an.

Figure 2 - Niveaux de vie au sein des ménages agricoles en 2020, selon le profil des personnes pourvoyeuses de ressources



Champ : ménages fiscaux des exploitants agricoles dont le revenu disponible est positif ou nul en 2020.

Sources : Agreste, Recensement agricole 2020 ; DGFiP ; Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) 2020

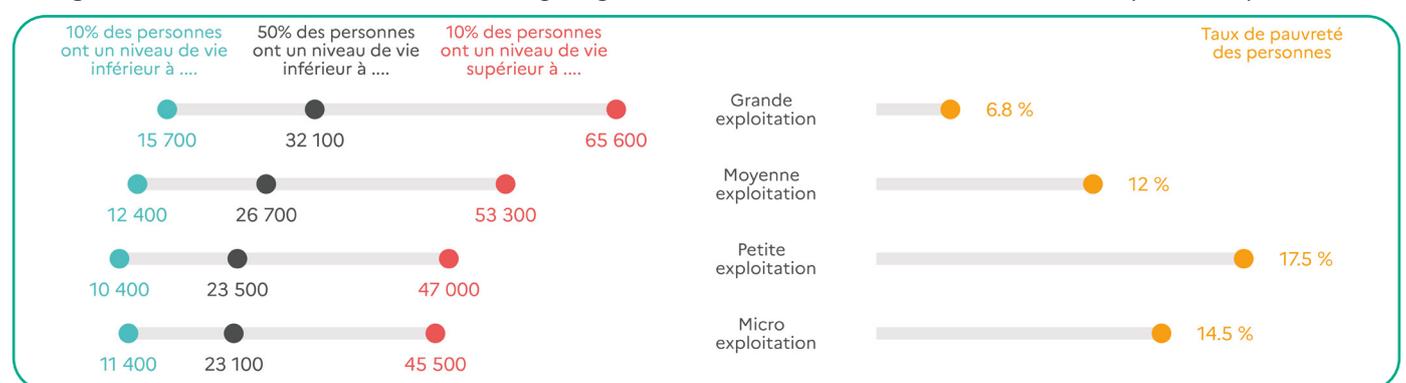
Des niveaux de vie plus élevés pour les fermes de grande dimension économique

Le niveau de vie médian au sein des ménages agricoles régionaux croît avec la taille économique de leurs fermes (figure 3). Il est le plus important parmi les ménages ayant des exploitations de grande dimension économique

(32 100 euros par an). Le constat est analogue pour les 1er et 9ème déciles. En particulier, 10 % des personnes de ces ménages agricoles liés aux grandes dimensions économiques résident dans un ménage au niveau de vie supé-

rieur à 65 600 euros par an. Par suite, la pauvreté monétaire est beaucoup moins fréquente dans les ménages liés à des fermes de grande taille économique (6,8 %). À l'inverse, dans les ménages agricoles associés

Figure 3 - Niveaux de vie au sein des ménages agricoles en 2020, selon la dimension économique des exploitations



Champ : ménages fiscaux des exploitants agricoles dont le revenu disponible est positif ou nul en 2020.

Sources : Agreste, Recensement agricole 2020 ; DGFiP ; Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) 2020

à des fermes de petite dimension économique, 17,5 % des personnes sont sous le seuil de pauvreté.

En Hauts-de-France, le niveau de vie des ménages agricoles, quelle que soit la taille économique de l'exploitation, est systématiquement plus élevé que celui de France métropolitaine.

Deux facteurs expliquent que les revenus des ménages agricoles sont plus importants dans la région par rapport aux standards nationaux. D'une part des revenus plus élevés en Hauts-de-France quelle que soit la taille économique. D'autre part une présence accrue d'exploitations

agricoles de taille moyenne et grande (70 % des ménages agricoles sont liés à de telles fermes dans la région, contre 52 % à l'échelle nationale), associées à des niveaux de vie plus élevés que dans les exploitations économiquement micro ou petites.

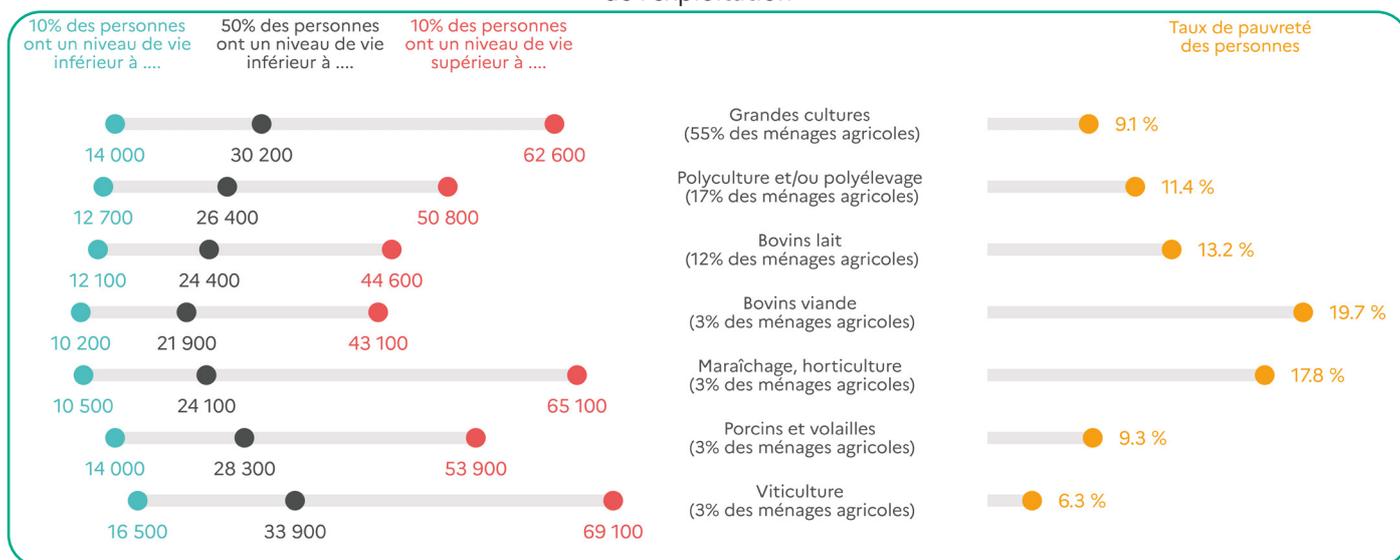
Des niveaux de vie plus élevés dans les exploitations spécialisées en grandes cultures

Le niveau de vie des ménages agricoles diffère fortement d'une orientation technico économique à une autre. Dans les exploitations de grandes cultures, Otex largement dominante de la région (55 % des ménages agricoles des Hauts-de-France contre 27 % en France métropolitaine), il est élevé avec 30 200 euros de revenu médian (figure 4). Dix pourcents des personnes appartenant aux ménages agricoles relevant de cette Otex disposent d'un revenu supérieur à 62 600 euros, soit 6 100 euros de

plus que les 10 % des personnes des ménages agricoles les plus aisées. La pauvreté monétaire dans cette Otex est également moins fréquente (9,1 %). C'est en viticulture, spécialisation ne concernant que 3 % des ménages agricoles en Hauts-de-France, que le niveau de vie est maximal avec un revenu médian de près de 34 000 euros. À l'inverse, les niveaux de vie sont bien moindres pour les 17 % de ménages agricoles de la région associés à l'Otex polyculture/polyélevage (26 400 euros de revenu médian) ou encore les 12 %

de ménages liés à la spécialisation bovins lait (24 400 euros). Les taux de pauvreté atteignent, dans ces ménages, respectivement 11,4 % et 13,2 %. En élevage bovin viande, spécialisation d'un peu plus de 3 % des ménages agricoles de la région, le revenu médian est encore plus bas : 21 900 euros. Près de 20 % des personnes appartenant à ces ménages agricoles sont sous le seuil de pauvreté.

Figure 4 - Niveaux de vie au sein des ménages agricoles en 2020, selon l'orientation technico-économique de l'exploitation ⁽¹⁾



Champ : ménages fiscaux des exploitants agricoles dont le revenu disponible est positif ou nul en 2020.

Sources : Agreste, Recensement agricole 2020 ; DGFiP ; Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) 2020.

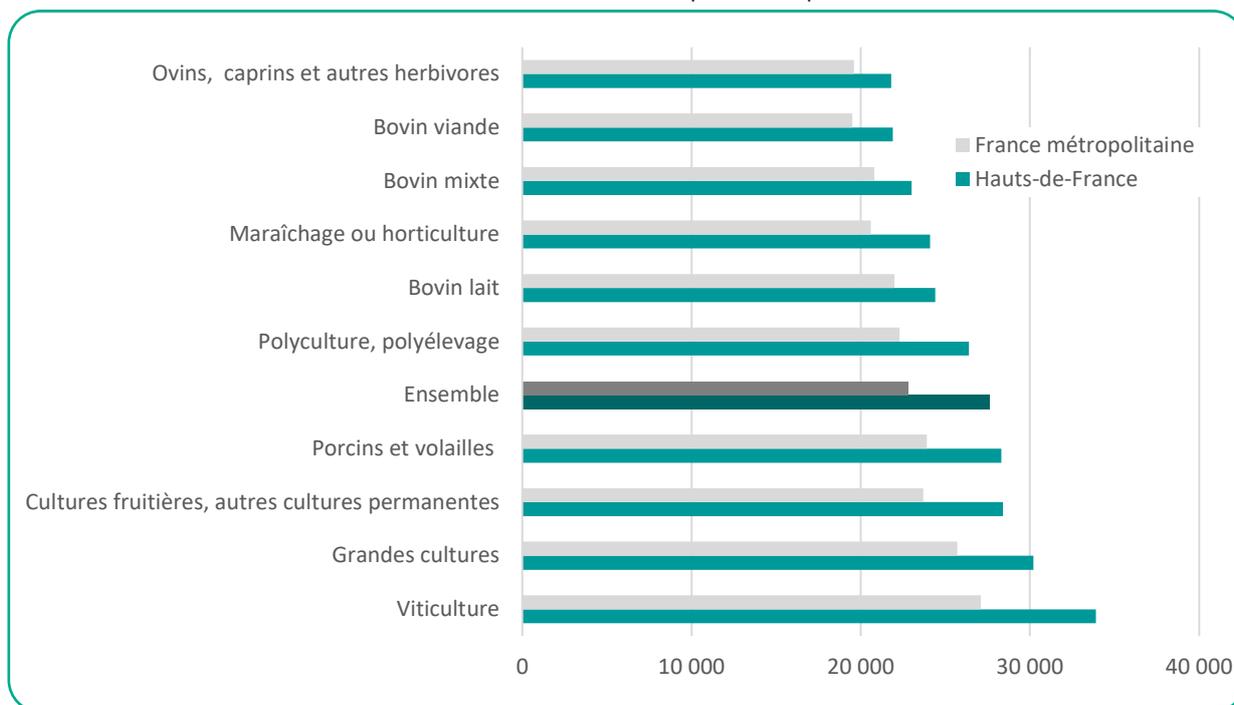
⁽¹⁾ Les OTEX comptabilisant trop peu de ménages agricoles dans la région ne sont intentionnellement pas représentées dans ce graphique.

Les valeurs médianes de revenus par Otex masquent des disparités de ressources assez importantes et ce, pour chacune des spécialisations d'activité agricoles. À titre d'illustration, au sein des ménages agricoles d'exploitation en grandes cultures, 10 % des personnes ont un niveau de vie inférieur à 14 000 euros par an tandis que 10 % ont un niveau de vie supérieur à 62 600 euros. Dans l'ensemble des spécialisations d'activité agricoles, on observe

un écart très important entre le niveau de vie isolant les 10 % des personnes les plus aisées et celui isolant les 10 % des personnes les plus modestes. Les Hauts-de-France se distinguent du niveau national par des niveaux de vie médians systématiquement plus élevés (figure 5), quelle que soit la spécialisation d'activité agricole. C'est également vrai pour les 1er et 9ème déciles. Le niveau de vie des ménages agricoles en Hauts-de-France apparaît ain-

si supérieur à celui de ceux de France métropolitaine sous l'effet conjugué des deux facteurs : d'une part des revenus plus élevés par spécialisation en Hauts-de-France, d'autre part la large surreprésentation dans la région de l'Otex grandes cultures pour laquelle les niveaux de vie sont plus élevés que dans l'ensemble des autres Otex à l'exception de la viticulture.

Figure 5 - Niveaux de vie médians des ménages agricoles en Hauts-de-France et France métropolitaine en 2020 selon l'orientation technico-économique de l'exploitation



Champ : ménages fiscaux des exploitants agricoles dont le revenu disponible est positif ou nul en 2020.

Sources : Agreste, Recensement agricole 2020 ; DGFIP ; Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) 2020.

Note explicative : la moitié des personnes résidant dans un ménage agricole des Hauts-de-France détenant des fermes classées en viticulture ont un niveau de vie annuel inférieur à 33 900 euros en 2020 contre 27 100 euros à l'échelle nationale.

Près de 40 % du revenu disponible est issu des bénéfices agricoles

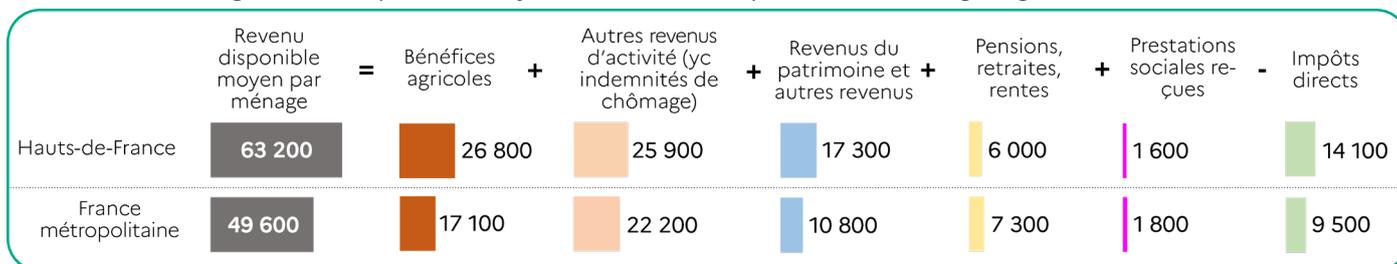
Le revenu disponible moyen par ménage agricole s'élève à 63 200 euros pour l'année 2020 dans la région Hauts-de-France contre 49 600 euros en France métropolitaine (figure 6).

L'activité agricole n'est pas la seule source de revenus des exploitants et de leur famille. En moyenne en 2020 dans les Hauts-de-France, les revenus d'activité représentent 83 % du revenu disponible des ménages agricoles,

soit une part légèrement supérieure à la référence nationale (79 %). La composition de ces revenus d'activité diffère entre les ménages agricoles des Hauts-de-France et leurs homologues nationaux : 42 % proviennent des bénéfices agricoles et 41 % des autres revenus d'activité dans la région contre respectivement 34 % et 45 % en France métropolitaine. Les bénéfices agricoles font donc jeu égal avec les

autres revenus d'activité dans la région alors que ces derniers pèsent bien plus au niveau national. L'essentiel des autres revenus d'activité (hors bénéfices agricoles) sont composés de salaires, perçus par l'exploitant lorsqu'il est pluriactif ou salarié de l'exploitation, ou par les autres membres de son ménage qui ne sont pas nécessairement agriculteurs.

Figure 6 - Composition moyenne du revenu disponible des ménages agricoles en 2020



Sources : Agreste, Recensement agricole 2020 ; DGFIP ; Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) 2020.

Note explicative : le revenu disponible moyen par ménage s'élève à 63 200 euros en 2020 pour les ménages agricoles des Hauts-de-France. 25 900 euros de ce revenu disponible moyen proviennent des autres revenus d'activité (salaires, traitements, indemnités chômage) et 26 800 euros correspondent aux bénéfices agricoles. Les pensions, retraites et rentes pèsent 6 000 euros et les revenus du patrimoine 17 300 euros. Les prestations sociales reçues représentent 1 600 euros du revenu disponible moyen et enfin, les impôts directs pèsent pour - 14 100 euros du montant.

Au-delà des revenus d'activité, les revenus du patrimoine constituent une autre source très importante de ressources financières : ils représentent en effet 27 % du revenu disponible moyen des ménages agricoles dans la région. C'est 5 points de plus qu'à l'échelle nationale. Les pensions, retraites et rentes représentent 10 % du revenu des ménages agricoles

des Hauts-de-France, soit 5 points de moins qu'à l'échelle nationale. Cette part non négligeable des pensions, retraites et rentes dans les revenus des ménages agricoles s'explique notamment par le fait que les agriculteurs éligibles à la retraite peuvent recourir au dispositif de cumul emploi-retraite, leur permettant de percevoir leurs pensions tout

en poursuivant leur activité sur l'exploitation. Ce revenu disponible moyen par ménage agricole supérieur dans les Hauts-de-France s'explique en partie par un effet de structure : les ménages ayant des exploitations de grande taille économique (associées à des revenus plus élevés) sont en effet plus fréquents dans les Hauts-de-France (*encadré 2*).

Encadré 2 : composition moyenne du revenu disponible selon la taille économique des exploitations

Le revenu disponible moyen par ménage agricole varie nettement d'une dimension économique à l'autre (*figure 7*) : de 45 500 euros pour les micros fermes à 79 500 euros pour les fermes de grande taille économique pour les Hauts-de-France en 2020.

Au-delà, la composition du revenu diffère aussi fortement. Plus la dimension économique est élevée, plus la part des bénéfices agricoles est importante : de 7 % pour les micros fermes à 57 % pour les fermes de grande taille économique. C'est l'inverse pour les autres revenus d'activité. Ils concentrent plus de la moitié du revenu disponible moyen des ménages agricoles ayant des micros fermes ou des fermes de petite taille économique, contre seulement un tiers pour les exploitations de grande dimension économique. Le constat est le même avec les pensions, retraites et rentes : leur poids décroît avec la dimension économique (un tiers du revenu disponible pour les ménages avec micros fermes contre 5 % pour ceux ayant des fermes de grande taille économique).

Figure 7 - Composition moyenne du revenu disponible des ménages agricoles en 2020 selon la taille économique de l'exploitation

	Revenu disponible moyen par ménage	=	Bénéfices agricoles	+	Autres revenus d'activité (yc indemnités de chômage)	+	Revenus du patrimoine et autres revenus	+	Pensions, retraites, rentes	+	Prestations sociales reçues	-	Impôts directs
Grandes	79 500		45 200		26 200		23 100		3 600		1 600		20 300
Moyennes	60 100		24 000		26 300		16 600		4 900		1 600		13 300
Petites	50 300		11 500		28 300		11 600		7 100		1 700		9 900
Micros	45 500		3 200		23 600		12 100		14 000		1 300		8 600

Champ : ménages fiscaux des exploitants agricoles dont le revenu disponible est positif ou nul en 2020.

Sources : Agreste, Recensement agricole 2020 ; DGFIP ; Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) 2020.

Sources

Les résultats présentés dans cette étude s'appuient sur les données du recensement agricole 2020. Celles-ci ont été enrichies avec les données fiscales de la DGFIP et le Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) construit par l'Insee à partir de différentes sources de données, portant sur l'année 2020. Cet enrichissement inédit permet de mesurer le niveau de vie (cf. la définition ci-dessous), ainsi que ses différentes composantes, des ménages fiscaux (hors collectivités et hors sans-domicile) dont au moins un membre est exploitant agricole au sens du recensement agricole.

Les résultats sont présentés pour les ménages pour lesquels l'appariement a été possible et dont le revenu disponible (cf. la définition ci-dessous) est positif ou nul en 2020.

Définitions

Les **chefs d'exploitation**, ou **coexploitants** en cas de forme sociétaire, assurent la gestion courante des exploitations agricoles.

Les exploitants dégagent généralement de leur activité sur l'exploitation un revenu « mixte », rétribuant tout à la fois le travail qu'ils ont effectué et leur investissement en tant qu'entrepreneur. Ce revenu est ici identifié par les bénéfices, ou déficits, agricoles déclarés à l'administration fiscale pour le calcul de l'impôt sur le revenu. Les **bénéfices agricoles** des exploitants sont issus d'un résultat d'entreprise, mais sont considérés comme une approximation satisfaisante du revenu pour déterminer l'impôt sur le revenu des personnes physiques. Leur nature diffère toutefois de celle des revenus d'activité d'un salarié et il convient donc d'interpréter avec prudence les comparaisons entre niveau de vie des exploitants agricoles (et des autres indépendants) avec ceux des salariés.

Par ailleurs, lorsque l'exploitation est sous forme sociétaire, son dirigeant peut ne pas percevoir de bénéfices agricoles (et inversement, une personne déclarant des bénéfices agricoles au titre de l'impôt sur le revenu n'est pas nécessairement impliquée dans la gestion de l'exploitation). Les revenus liés à l'activité agricole ne se réduisent donc pas aux seuls bénéfices agricoles. La mesure du niveau de vie des exploitants ne peut s'effectuer qu'en prenant en compte l'ensemble de leurs ressources monétaires, ainsi que celles des autres membres de leur ménage.

Les **ménages** dans cette étude sont à entendre au sens fiscal, c'est-à-dire les ménages constitués par le regroupement des foyers fiscaux répertoriés dans un même logement. Un **ménage** est dit **agricole** lorsqu'au moins un de ses membres est exploitant ou coexploitant au sein d'une exploitation répertoriée dans le recensement agricole 2020. Un ménage agricole peut posséder plusieurs fermes et inversement, une ferme peut être détenue par plusieurs ménages.

Le **niveau de vie** est égal au revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation (UC, avec par convention 1 UC pour la 1ère personne du ménage, 0,5 par personne de plus de 14 ans et 0,3 par personne plus jeune). Il permet ainsi de comparer les ménages entre eux, indépendamment du nombre de personnes qui les constituent. Le **revenu disponible** est le revenu à la disposition du ménage pour consommer et épargner. Il comprend les revenus d'activité (salariée ou non) nets des cotisations sociales, les indemnités de chômage, les retraites et pensions, les revenus du patrimoine (fonciers et financiers) et les autres prestations sociales perçues, nets des impôts directs. Ces derniers sont constitués de l'impôt sur le revenu, de la taxe d'habitation, de la contribution sociale généralisée (CSG), de la contribution au remboursement de la dette sociale (CRDS) et d'autres prélèvements sociaux sur les revenus du patrimoine. La taxe foncière n'est pas prise en compte dans le calcul du revenu disponible car elle constitue selon les cas un impôt sur le capital, ou une charge déjà déduite des revenus fonciers.

Par simplification, le terme « revenu » employé dans la présente étude correspond au revenu disponible par UC également appelé niveau de vie.

Le niveau de vie d'un individu correspond au niveau de vie du ménage auquel il appartient. Ainsi, tous les individus d'un même ménage ont le même niveau de vie.

Le niveau de vie médian partage donc la population en deux ensemble : la moitié des personnes ont un niveau de vie inférieur (ce qui équivaut à « la moitié des personnes résident dans un ménage dont le niveau de vie est plus faible »), l'autre moitié ont un niveau de vie supérieur (« la moitié des personnes résident dans un ménage dont le niveau de vie est plus élevé »). La même logique s'applique pour les autres quantiles, comme le 1er décile (10 % des personnes ont un niveau de vie inférieur) et le 9ème décile (10 % des personnes ont un niveau de vie supérieur) mobilisés dans cette étude.

La mesure du niveau de vie permet d'évaluer la **pauvreté monétaire**, définie usuellement par un niveau de vie inférieur à 60 % du niveau de vie médian (mesuré au niveau de la France métropolitaine), soit 13 440 euros par unité de consommation en 2020. La pauvreté monétaire se définit ainsi uniquement à partir de ressources financières et d'un seuil en deçà duquel une personne est considérée comme pauvre. Elle ne tient donc pas compte d'autres dimensions, comme les privations matérielles et sociales ou le patrimoine détenu (terres, bâtiments, etc.).

Le **taux de pauvreté monétaire** correspond à la part de la population vivant sous le seuil de pauvreté monétaire.

La **production brute standard** (PBS), par un jeu de coefficients attribués aux cultures et aux cheptels, donne une valeur au potentiel de production des exploitations agricoles. Elle permet de classer les exploitations selon leur **dimension économique**. Sont considérées « micro », les exploitations dont la PBS est inférieure à 25 000 euros par an, « petite » celles dont la PBS est comprise entre 25 000 et 100 000 euros, « moyenne » celles avec une PBS comprise entre 100 000 et 250 000 euros et « grande » celles de plus de 250 000 euros de PBS. Le calcul de la PBS permet aussi de classer les exploitations selon leur spécialisation (ou **orientation technicoéconomique, Otex**). Une exploitation est considérée comme spécialisée dans une production quand au moins deux tiers de sa PBS sont générés par cette production.

Pour en savoir plus :

Publication nationale

« [Niveau de vie des ménages agricoles en 2020 - La pauvreté monétaire, moins fréquente en présence de non-exploitants](#) », Agreste Primeur n°1, février 2024.

Publications Hauts-de-France

« [L'essentiel sur... les Hauts-de-France](#) », Insee Hauts-de-France Chiffres clés de la région, octobre 2024.

« [Les multiples visages de la pauvreté dans les Hauts-de-France](#) », Insee Analyse Hauts-de-France n°159, octobre 2023.

« [Des revenus agricoles élevés mais des disparités importantes](#) », Insee Analyse Hauts-de-France n°119, décembre 2020.

« [RICA - Résultats économiques des exploitations en 2022](#) », Agreste Essentiels Hauts-de-France n°36, avril 2024.

Publications des autres régions

« [Revenus et niveau de vie des ménages agricoles normands en 2020 - Les revenus des ménages agricoles reflètent la grande diversité des agriculteurs](#) », Agreste Études Normandie n°17, août 2024.

« [Niveau de vie des ménages agricoles en 2020 - Une pauvreté monétaire contenue mais de fortes inégalités](#) », Agreste Études Grand Est n°3, juillet 2024.

« [Niveau de vie des ménages agricoles en 2020 - Une pauvreté monétaire des ménages agricoles plus importante à La Réunion](#) », Agreste Études La Réunion n°5, juillet 2024.



www.agreste.agriculture.gouv.fr

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture
et de la Forêt Hauts-de-France
Service régional de l'information statistique
et économique
53 rue de la Vallée
80000 Amiens
Courriel : srise.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr

Directeur régional : Björn DESMET
Directrice de la publication : Émilie HENNEBOIS
Rédacteur : David DESRIVIERRE
Composition : Virginie PELLÉ
Dépôt légal : à parution
ISSN : 2644 - 9307 - © Agreste 2025